DEC162274DR06

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologie

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR6174, intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique ;

Vu la décision DEC161083INSIS du 31 mai 2016 portant nomination de M. Laurent Larger , directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR6174 intitulée Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique-Sciences et Technologie (FEMTO-ST)

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Jean-Pascal Carpentier**, Ingénieur d'Etude CNRS, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, délégation est donnée à **Mme Marie-Cécile PERA**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier et de Mme Marie-Cécile Pera, délégation est donnée à **M. Frédéric Cherioux**, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pascal Carpentier, Mme Marie-Cécile Pera et de M. Frédéric Cherioux, délégation est également donnée aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision aux

directeurs de départements mentionnées ci-après, relevant de l'unité <u>et</u> <u>dans la limite de la gestion de leurs départements respectifs</u> :

- à **M. François Lanzetta**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de département Energie ;
- à **M**. **Serge Galliou**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Temps-Fréquence ;
- à **M. Julien Bourgeois**, Professeur à l'Université de Franche-Comté, Directeur du département DISC ;
- à **M. Emmanuel Foltête**, Professeur à l'ENSMM, directeur du département Mec'Appli ;
- à M. Hervé Maillotte, Directeur de Recherche CNRS, Directeur du département Optique ;
- à **M. Michaël Gauthier**, Directeur de Recherche CNRS, directeur du département AS2M;
- à **M. Wilfrid Boireau**, Chargé de Recherche CNRS, Directeur du département MN2S ;
- à **M.Christophe Gorecki**, Directeur de Recherche CNRS, Directeur de la centrale de technologie Mimento ;

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Besançon, le 19 septembre 2016

Le directeur d'unité par intérim Laurent Larger